

Réorganisation des transports à La Havane

Les véhicules seront dûment signalisés par un autocollant indiquant l'itinéraire autorisé et la délimitation des parcours et des prix.

A partir du 8 octobre 2009, le règlement de la licence d'exploitation de transport (LOT) entrera en vigueur dans la province de La Havane pour les activités de loueur de transport, de gestionnaire de passagers et de transport de passagers avec des moyens de transport automobile tels que les voitures, jeeps, "panels" et minibus d'une capacité de quatre à 14 passagers.

La LOT, correspondant à la résolution n° 174/2018, est le document d'autorisation non transférable que la personne physique ou juridique doit posséder pour offrir des services de transport sur le territoire, a expliqué Marta Oramas Rivero, vice-ministre des transports.

Dans le cas de la capitale, outre la mise en œuvre de cette réglementation, une expérience sera menée pour organiser le service de transport de passagers assuré par des transporteurs privés avec des véhicules motorisés du genre voiture, jeep, « panel » et des minibus d'une capacité de quatre à 14 passagers.

L'objectif est de trouver un équilibre entre les intérêts du peuple, ceux de l'État et du gouvernement, et ceux des transporteurs qui souhaitent participer, a souligné Oramas Rivero.

Le service de transport de passagers dans la capitale sera organisé selon un système de 23 lignes et 26 "piqueras" associées, bien qu'actuellement il existe environ 14 lignes et 18 "piqueras" où travaillent des sociétés

d'État et des coopératives et où elles coexisteront avec des transporteurs privés une fois l'expérience commencée.

Pour ce faire, une série de prémisses ont été prises en compte, comme le rapprochement de la population des centres de soins de santé, en conformité avec des territoires où les services sont dispensés. Également les itinéraires qui incluent dans leur conception au moins deux sections ou 16 kilomètres ; et une conception polyvalente ou contraignante pour différents opérateurs, étatiques ou privés, en tenant compte les itinéraires actuellement effectués par les travailleurs indépendants et la mobilité de la population.

Le prix du service à la population sera de cinq pesos par passager pour des sections allant jusqu'à huit kilomètres, et les véhicules seront dûment signalés par un autocollant qui affiche l'itinéraire autorisé et l'indication de leurs parcours et de leurs prix.

Pour obtenir le LOT, les titulaires qui décident de participer à l'expérience doivent avoir des comptes bancaires associés à des cartes magnétiques, qui permettent les transactions de paiement avec les entités de l'État, a déclaré Vladimir Regueiro Ale, directeur de la politique des revenus du ministère des Finances et des Prix.

Comme avantage pour cette expérience, les transporteurs auront la possibilité d'acheter des outils et des pièces selon la disponibilité, à des prix égaux à ceux des détaillants moins une remise de 20 %.

Sur ce point, a souligné Regueiro Ale, *"un marché de gros est en train d'émerger dans l'offre d'imports pour le secteur indépendant, selon la disponibilité de certaines entreprises de transport"*.

Pour ce faire, la diversité des marques et des modèles a été prise en compte et la planification des ressources les plus consommables du

service, les batteries et les pneus, a été réalisée, a déclaré Oramas Rivero.

"De plus, le ministère des Transports est en train d'élaborer un plan pour offrir plus de 30 ateliers dans la capitale, auxquels les transporteurs privés peuvent avoir accès de façon ordonnée selon le type de service qu'ils offrent ", a-t-il dit.